



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2023-055

### 7.5.1 Demandes de subventions

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME ET DE L'ETAT POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT LES OPALINES A SAILLANS POUR ACCUEILLIR L'EAJE LES P'TITS BOUTS ET ACCROITRE LA CAPACITE D'ACCUEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT les besoins en modes de garde sur le territoire de la communauté de communes et, qu'à cette fin, la collectivité a acquis le bâtiment Les Opalines sur la commune de Saillans pour y accueillir l'EAJE Les P'tits Bouts et augmenter la capacité d'accueil de cette structure ;

CONSIDERANT qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre de l'aménagement des territoires et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2024) pour financer ces investissements ;

## DECIDE

**Article 1 :** de déposer dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans une demande de subvention auprès :

- Du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre de l'aménagement des territoires
- De l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2024)

et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*



Dépenses prévisionnelles de l'opération - EAJE	
Acquisition immobilière	233 884 €
Maitrise d'œuvre- SPS - BE 12 % des travaux	50 220 €
Travaux	445 997 €
<b>Total</b>	<b>730 101 €</b>

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION - EAJE			
Types de financements	Financeurs	Montant (€) HT du financement	Taux (%) sur totalité des dépenses de l'opération EAJE
Financements publics	Département de la Drôme	146 020 €	20 %
	CAR	96 790 €	13%
	DETR	150 071 €	21%
Financement de la collectivité	CCCPS	98 220 €	13%
<b>TOTAUX financements publics</b>		<b>491 101 €</b>	<b>67%</b>
Financements privés	CAF	239 000 €	33%
<b>TOTAUX financements privés</b>		<b>239 000 €</b>	<b>33%</b>
<b>TOTAUX FINANCEMENTS</b>		<b>730 101 €</b>	<b>100%</b>

**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **25 OCT. 2023**

Affichée le **25 OCT. 2023**

Denis BENOIT  
Président



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE